Délégation urbanisme nord
Adresse : 128 rue de Charenton 75012 PARIS
Tel : 01 77 15 65 37

COMMUNAUTE DE COMMUNES
RETZ EN VALOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE PRESENTATION

1.6 RESUME NON TECHNIQUE DE L EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Document arrêté en Conseil Communautaire	01/07/2022
Document approuvé en Conseil Communautaire	07/07/2023

1.1. Propos introductifs

Le résumé QRQ WHFKQLTXH SUpVHQWH OHV pOpPHQWV HVVHQWLHOV HW OHV FRQFO manière synthétique et doit permettre au public de comprendre comment les enjeux environnementaux ont été SULV HQ FRPSWH DX FRXUV GH. A ce titre, il est rédigé de manière à être accessible à tous, sans FRQQDLVVDQFH WHFKQLTXH SUpDODEOH GDQV OH GRPDLQH GH O·HQYLURQQHPH

1.2. (WDW LQLWLDO GH O·HQYLURQQHPHQW HW

/·pWDW LQLWLDO GH O·HQYLURQQHPHQW HVW O·RFFDVLRQ GH SUpVHQWHU OH &RPPXQDXWp GH &RPPXQHV HQ WHUPHV G·HQMHX[HQYLURQQHPHQWDX[HW G·DQ KLpUDUFKLVDQW OHV]RQHV VXVFHSWLEOHV G·rWUH WRXFKpHV GH PDQLqUH l·HQVHPEOH GX SODQ ORFDO G·XUEDQLVPH ,O V·DJLW pJDOHPHQW G·HIIHFWXH O·HQVHPEOH GHV SUREOpPDWLTXHV HQYLURQQHPHQWDOHV DILQ GH PHVXUHU contraintes à prendre en compte.

La GHVFULSWLRQ GH O·pWDW LQLWLDO GRLW SHUPHWWUH GH Gpti QUtérieure pWDW GHV LPSDFWV GX SURMHW G·XUEDQLVPH

- MILIEU PHYSIQUE

OCCUPATION DU SOL

Le territoire de la Communauté de commune présente des contrastes topologiques dus à la fois aux vallées de O·2XUFT HW GH O·$LVQH DLQVL TX G·HDX WHO TXH O·$XWRPQH 'HV OL. Massif de Retz et celle représentée notamment par la Savière HW O·2XUFT

Ainsi, le relief, couvert par la forêt est entaillé par des vallées. Cet ensemble donne son caractère au territoire intercommunal.

5 grandes entités géomorphologiques se dégagent sur le territoire de la CCRV :

- /D YDOOpH GX UX G·+R]
- /D YDOOpH GH O·$LVQH
- Le plateau entre vallée de O·$LV et crête de la forêt de Retz
- La crête et les collines boisées de la forêt de Retz
- /D YDOOpH GH O·2XUF Savière

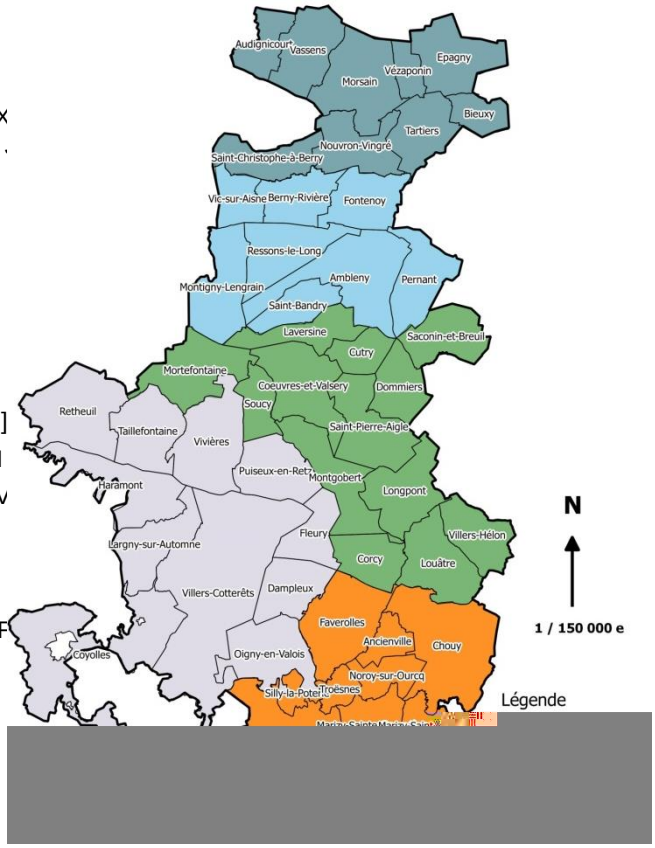

CLIMAT :

Le climat de l'Aisne est de type atlantique humide et frais, aux vents d'ouest dominant, à forte nébulosité, au régime pluvieux régulier.

Le département, proche de la Manche, est soumis à un climat à dominance océanique modérément et régulièrement arrosé.

GEOLOGIE

Les caractéristiques pédologiques du département sont celles de sols profonds : limons des plateaux et de la vallée de l'Oise qui reçoivent les cultures industrielles, sols sableux des massifs forestiers, sols calcaires des plaines du laonnois et de la vallée de l'Aisne.

HYDROGRAPHIE

LA ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

La Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) Forêt Picarde / Massif de Retz couvre 27 650 ha, dont 15 315 ha occupés par la forêt domaniale (soit 55 %).

LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des infrastructures environnementales essentielles pour la biodiversité et pour ELHQ G·DXWUHV VHUYLFHV /D &&59 [QLYHDX[G·LQIRUPDWLRQ Les zones à dominante humide du 6'$*(DQQXOp HQ SRXU OHVT G·HQYHORSSHV G·DOHUWH HW OHV] 6$*(GH O·$XWRPQH VRXPLVHV réglementaires.

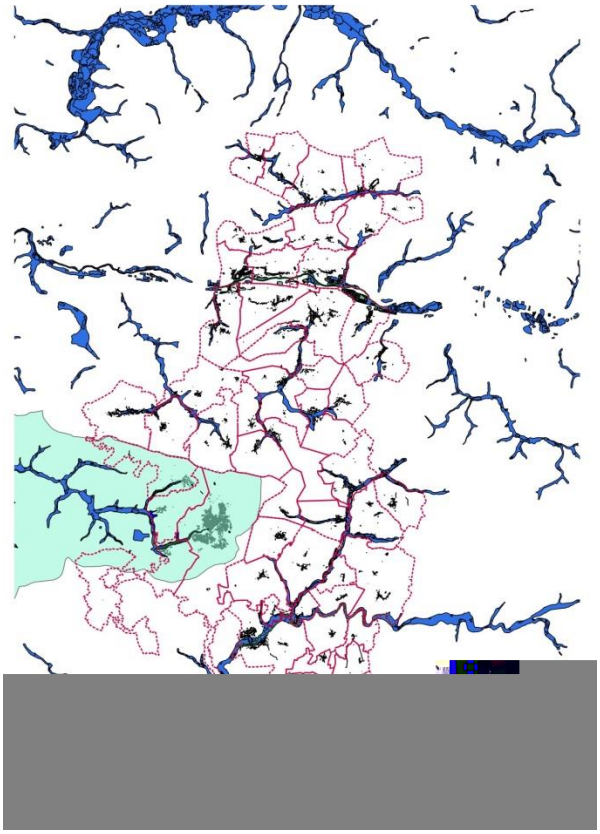

LES CORRIDORS BIOLOGIQUES POTENTIELS ET LES ZONES SENSIBLES

La CCRV est parcourue par de nombreux corridors biologiques, dont la densité est plus importante dans la partie sud. Des corridors « grande faune » ponctuent en particulier la limite ouest du territoire. Par ailleurs, 6 zones sensibles « voies préférentielles de déplacement de la grande faune sauvage » ont été inventoriés par la DIREN Picardie.

DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Des continuités écologiques sont repérées sur le territoire et RQW SRXU IRQFWLRQ G·rWHH GHV HVSqFHV j WUDYHUV OH PDLQW Orvoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Ces continuités écologiques sont O·DERXWLVVHPHQW GX FURLVHPHQW G dont les inventaires cités précédemment et des données des SCoT.

ENJEUX :

- **Favoriser un meilleur** GpSODFHPHQW GHV HVSqFHV j WUDYHUV OH PDLQW **continuités écologiques**
- **Assurer le maintien et la préservation des réservoirs de biodiversité**
- **Veiller à la protection des zones humides du SDAGE**
- 0HWWUH HQ ±XYUH GHV DFWLRQV SRXU DYVX **Dir la préservation des zones sensibles**

- PAYSAGES ET PATRIMOINE

ENTITES PAYSAGERES

Plusieurs grandes entités paysagères composent le territoire de la CCRV :

- Les buttes agricoles
- La grande forêt domaniale de Retz
- Le plateau découvert avec de grandes cultures
- /D YDOOpH GH O·$LVQH HW GH O·2XUFT
- Les vallées étroites laniérant le plateau et les buttes

PAYSAGES URBAINS

- Une ville centre Villers-Cotterêts

Ce document est la propriété d'Altereo et peut-être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Page 2023 Altereo

- 48$/,7('(/·$,5

%LHQ TXH OD TXDOLWp GH O·DLU VRLW UHODWLYHPHQW ERQQH GDQV O·$LVQH O·DLU D SHUPLV GH PHWWUH HQ pYLGHQFH

- 8QH GpJUDGDWLRQ GH OD SROOXWLRQ GH IRQG SDU O·R]RQH DYHF XQH SUpG PRQWUH XQH QpFHVVLWp GH SRXUVXLYUH OD UpGXFWLRQ GHV SROOXDQWV SUL

- Une tendance à la baisse des niveaux mesurés p RXU OH GLR[\GH G·D]RWH

- 8QH QHWWH GLPLQXWLRQ GHV YDOHXUV PR\HQQHV DQQXHOOHV HQ GLR[\GH GH

- /HV SDUWLFXOHV ILQHV PDMRULWDLUHPHQW G·RULJLQH DJULFROH IRQW SDUV de son caractère rural, la Communauté de Communes Retz en Valois doit rester vigilante sur ce point.

- /HV FRQFHQWUDWLRQV HQ PpWDX[ORXUGV SULQFLSDOHPHQW G·RULJLQH LQG territoire concerné.

- Les concentrations mesurées en benzène respectent également les objectifs règlementaires.

ENJEUX :

- 3ULVH HQ FRPSWH GHV HIIHWV GH OD TXDOLWp GH O·DLU VXU OD **patrimoine bâti, le bien-** rWUH O·HIIHW GH VHUUH«
- **Élargir la surveillance des polluants à** O·HQVHPEOH GX WHUULWRLUH
- **Étendre le panel de polluants surveillés**

- NUISANCES SONORES

Les axes du territoire causant les nuisances les plus importantes sont la RN 2 et la RN 31 qui traversent le territoire G·RXHVW HQ HVW /D 5' HW OD 5- VD 5- Cotterêts sont également répertoriées comme bruyantes.

Les voies ferrées du territoire ont un faible trafic et ne sont donc pas mentionnées comme infrastructures bruyantes.

ENJEUX :

- **Prise en compte des risques et nuisances dans les projets**
- **Stoppe** U O·LPSODQWDWLRQ GH FRQVWUXFWLRQV j YRFDWLRQ G·KDEL **nuisantes**
- /RFDOLVHU OHV]RQHV G·KDELWDW HQ IRQFWLRQ GHV QXLVDQFHV H

- GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes Retz-en-Valois a la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés. /·RUJDQLVDWLRQ GH OD FROOHFWH VH IDLW VHORQ OHV GLIIpUHQWV PRGHV G Communautés de Communes. $LQVL O·RUJDQLVDWLRQ GH OD FROOHFWH TXH FRQQDLVVD est conservée.

Concernant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou GH VWRFNDJH TXL V·\ UDSSRUWHQW OD &RPPXQDXWp GH &RPPXQHV D GpOpJXp Syndicat.

ENJEUX :

- **Prévoir des dispositifs de collecte suffisants pour satisfaire aux besoins des nouvelles urbanisations**
- **Assurer une bonne accessibilité des points de collecte par les usagers et opérateurs de collecte**
- **Poursuivre ou accentuer les actions privilégiant la réduction des déchets à leur source**
- **Augmenter la part du tri et diminuer la part des refus de tri**
- **Diminuer le tonnage total de déchets stockés et incinérés**
- **Sensibiliser les habitants à la démarche de tri des déchets ménagers**
- **Assurer la bonne intégration des** SRLQWV G·DSSRUWV YRORQWDLUHV HW pYLWH **ou les entrées de quartier pour leur implantation**

- SITES ET SOLS POLLUES

6XU OH WHUULWRLUH GH OD &&59 WURLV S{OHV UHVVRUWHQW GH SUHPLqUH SDUW GHX[SDVV
est recensé 75 sites. Le suit La Ferté-Milon avec 18 sites et peu derrière, Vic-sur-Aisne avec 13 sites recensés
LQYHQWDLUH %$6,$6 EDVp VXU O·KLVWRULTXH GHV WHUUDLQV 6HXOV VLWH
CC (inventaire BASOL).

3OXVLHXUV W\SHV G·DFWLYLWpV JpQpUDWULFHV GH SROOXWLRQ GHV VROV GRL
- les anciennes installations qui fabriquent, utilisent ou commercialisent des produits chimiques ;
- les dépôts de carburants, de produits chimiques divers, de ferrailles, de déchets et de papier ;
- les anciennes stations-services.

ENJEUX :

- 3RXUVXLYUH O·LGHQWLILFDWLRQ HW OH WUDLWHPHQW GHV VLWHV
- **Identifier les sites déjà reconvertis et potentiellement utilisables**
- 3HUPHWWUH OD UHFRQYHUVLRQ G·DQFLHQV VLWHV SROOXpV

- RISQUES NATURELS

INONDATION

/H ULVTXH G·LQRQGDWLRQ SHXW VH WUDGXLUH SDU XQ GpERUGHPHQW GX F
phréatique, une stagnation des eaux pluviales ou encore par des crues torrentielles ou un ruissellement non contrôlé en secteur urbain.

Les communes des vallées suivantes sont concernées par ces risques :

- Vallée du ru de Retz

- Vallée du ru de Sainte-Clotilde et du ru de Vandy

- 9DOOpH GH O·$XWKRQQH HW VHV

- 9DOOpH GH O·2XUT GH OD 6DYLqUH HW GH OHXUV DIIOXHQWV

- 9DOOpH GH O·$LVQH $YDO HW 0RQW

MOUVEMENTS DE TERRAIN

8QH FRXOpH GH ERXH HVW OH GpSODFHPHQW JpQpUDOHPHQW EUXWDO G·XQH G·RUDJHV RX G·DYHUVHV YLROHQWHV (OOH HVW GXH j OD IRUWH LQFOLQDLVRQ VXSHUILFLHOOH GX VRO &HOD VH WUDGXLW SDU O·LUUXSWLRQ GH FRXOpHV GH selon un ch HPLQHPHQW QDWXUHO SDUIRLV DJJUDYp SDU O·XUEDQLVDWLRQ DQDUFKL

Sur le territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, plusieurs Plans de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue ont été établis.

Les mou YHPHQWV GH WHUUDLQ VRQW HQ SDUWL GXV DX[FDYLWpV VRXWHUUDLQHV
humaines et socioéconomiques considérables.

(Q DJJORPpUDWLRQ GH 7DLOOHIRQWDLQH GHV FDYLWpV GRQW OD VWDELOLWp
(Q FRQVpTXHQFH OHV FRQYRLV H[FHSWLRQQHOV Q·RQW SOXV pWp DXWRULVpV

ENJEUX :

- **Appliquer les règles des PPRI pour les espaces couverts et prendre en compte les aléas connus pour les secteurs non couverts**
- **Poursuivre et affiner la prise en compte du risque mouvement de terrain (cavités souterraines,** UHWUDLW JRQIOHPHQW GHV DUJLOHV FRXOpHV GH ERXH«
- **Ne pas exposer de nouvelles populations ou de nouveaux biens à des risques et mettre en** ±XYUH OHV DPpQDJHPHQWV HW OHV pTXLSHPHQWV **pour garantir leur sécurité**
- **Développer le territoire hors de toute zone de risque majeur**

Ce document est la propriété d'Altereo. Il ne peut être reproduit ni communiqué sans son autorisation
© copyright Page 2023 Altereo

- RISQUES TECHNOLOGIQUES

Une règlementation stricte et des contrôles réguliers sont appliqués sur les établissements pouvant présenter un ULVTXH LQGXVWULHO 8QH LQVWDOODWLRQ FODVVpH SRXU OD SURWHFWLRQ GH présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé de tous, la protection de la QDWXUH HW GH O·HQYLURQQHPHQW /D commune des Retz-en-Valois est concernée par plusieurs ICPE que la carte ci-dessous recense. La commune de Villers-Cotterêts po VVqGH XQH SDUW LPSRUWDQWH G· industries tout comme la commune de Montigny-/HQJUDLQ /D FRPPXQH GH 0RUVDLQ GLVSRVH T activité agricole de nomenclature ICPE - TXL FRQFHUQH O·DFWLYLWp G·pOHYDJH GH YRDL ICPE également sont présentes sur la commune de Vassens et Fontenoy.

Certaines communes de la CC Retz-en-Valois sont concernées par le risque de transport de matières dangereuses : Villers-Cotterêts avec la présence de la RN2 et de Silo sur son territoire, Ambleny avec la présence de la RN31, Montigny-Lengrain qui possède des Silos sur son territoire.

6L[SDVVDJHV j QLYHDX RQW pWp UHFHQVpV FRPPH GHYDQW IDLUH O·REMHW G·X

ENJEUX :

- **Prendre en compte les risques technologiques** GDQV O·DPpQDJHPHQW
- **Réduire les risques de transport de matières dangereuses**
- **Veiller à garantir la compatibilité des usages du sol (habitat, activités, équipements publics, etc.) et de la vocation des espaces (touristiques, de loisirs, espaces naturels valorisés, etc.) au regard des installations et infrastructures pouvant générer des risques technologiques, une pollution ou des nuisances élevées**
- /RUVTXH FHOD HVW SRVVLEOH YHLOOHU j QH SDV DXJPHQWHU O·H

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Page 2023 Altereo

1.3. Orientations du pr RMHW G·DPpQDJHPHQW

/H 3URMHW G·$PpQDJHPHQW HW GH 'pYHORSSHPHQW 'XUDEOH 3$'' HVW OD FO G·8UEDQLVPH ,QWHUFRPPXQDO 3/8L ,O GpILQLW OHV RULHQWDWLRQV GX SUR ainsi une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Il se définit autour de 4 axes principaux. Afin de tenir compte des spécificités de chaque grande entité du territoire, GHV RULHQWDWLRQV SOXV VSpFLILTXHV VRQW GpILQLHV GDQV OH 3URMHW G· sectoriel. Des objectifs particuliers par typologie de commune sont également prévus.

Orientations générales	Orientations sectorielles

- &RQVROLGHU O·DWWUDFWLY son armature naturelle

Assurer un développement équilibré du territoire

Préserver et étendre la Trame Verte et Bleue du territoire

Créer les conditions permettant le développement économique du territoire

- $JLU VXU OD TXDOLWp XUE patrimoine local et en renforçant les équipements

Maintenir le cadre de vie préservé du territoire

PHQVHU OHV IRUPHV XUEDLQHV GDQ énergétique

)DYRULVHU XQ ERQ QLYHDX G·pT accessibilité

)DFLOLWHU O·DFFHVVLELOLWp DXr&D tourisme et créer une identité partagée du territoire

- Concevoir un habitat de qualité et qui réponde EHVRLQV HQ ORJHPHQWV multipolarisée

Densifier en cohérence avec les spécificités de chaque tissu urbain

Anticiper et limit HU O·H[SRVLWLRQ GH OI risques et nuisances

'pYHORSSHU O·RIIUH HQ ORJHPHQWV

- 3RXUVXLYUH OH GpYHORSS GpSODFHPHQWV HQ FRKpU développement durable du territoire

$PpOLRUHU O·DFFHVVLELOLWp GX W O·-de-France

3HQVHU O·DUWLFXODWLRQ GHV WUD aménagements urbains et les autres modes de transport

Développer les mobilités alternatives à la voiture et favoriser les déplacements doux

Garantir la sécurité des déplacements

2UJDQLVHU OHV GpSODFHPHQWV OL forestière sur le territoire

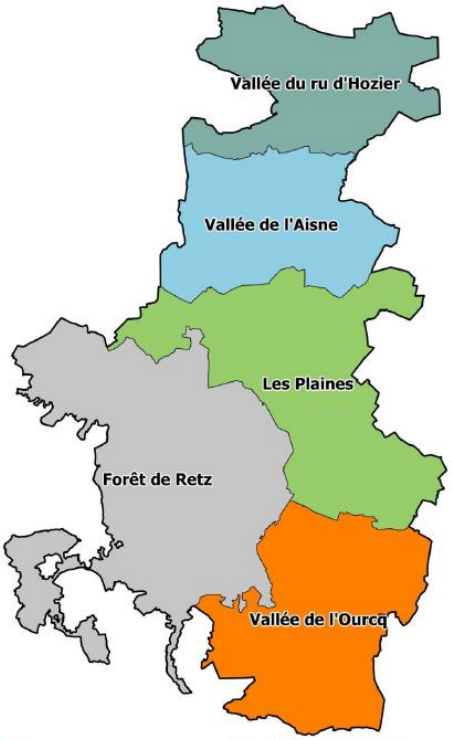

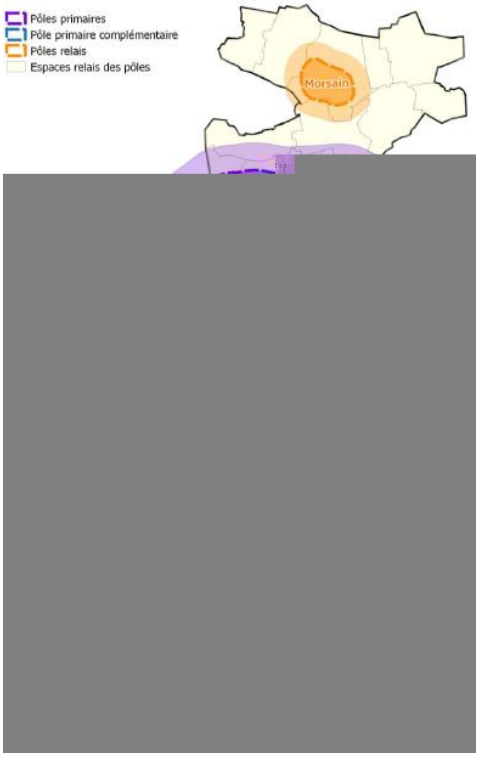

- Analyse des incidences du PLUi sur les secteurs de 2AU

Le présent chapitre expose les secteurs de 2AU pour des projets d'habitat identifiés sur le territoire du PLUi. Le tableau ci-dessous permet de mettre en parallèle les incidences prévisibles de ces 2AU et les mesures d'évitement ou de réduction appliquées afin de limiter ces incidences.

Thèmes	Incidences prévisibles	Mesures d'évitement ou de réduction
Réseaux d'eaux potable, usées et pluviales	Les nouveaux logements impliqueront nécessairement la mise en place de nouveaux réseaux et l'imperméabilisation des sols	On cherchera à traiter les eaux de pluie au plus près de leur chute, dans un objectif de prévention du risque inondation. La création de noues, fossés, matériaux drainants, espaces communs permettant le stockage temporaire de la pluie… (noues, fossés, matériaux drainants, espaces communs permettant le stockage temporaire de la pluie« La gestion alternative des eaux pluviales sera privilégiée au travers de l'aménagement d'espaces verts, ouverts et accessibles. On cherchera à réutiliser au maximum les eaux ainsi récoltées. Les phénomènes de ruissellement seront anticipés afin de fonds et de noues dans les zones de faible pente. Les stationnements en surface seront limités dans la mesure du possible. Le traitement au sol devra privilégier des matériaux poreux.
Paysage et développement urbain	Le projet prévoit une augmentation des surfaces artificialisées. L'intégration des nouveaux « quartiers » dans leur environnement paysager est un enjeu important.	Les constructions nouvelles seront autorisées après réalisation des équipements de desserte. On veillera à la cohérence en termes de plan général et d'insertion des projets dans la trame environnante. De même les styles architecturaux, volumes et matériaux utilisés veilleront à l'intégration paysagère, en cohérence du Cahier de recommandations architecturales et paysagères. Le traitement paysager du projet devra afin de proposer un paysage urbain de qualité et cohérent avec le site. Les interfaces avec l'espace agricole seront linéaires plantés ou lisières végétalisées.
Climat, Air, Énergie	Les nouveaux logements induisent nécessairement une hausse de la consommation d'énergie et d'émissions polluants via les constructions, mais aussi via le trafic induit.	• Les matériaux bio-sourcés *seront favorisés afin de limiter l'impact des constructions sur l'environnement. Il s'agira également d'envisager l'usage de matériaux innovants (bois, béton de colza, paille..)* notamment afin de favoriser la durabilité des matériaux et les bâtiments à forte **performance** énergétique. Des espaces de stationnement pour les cycles devront également être prévus. L'usage de la voiture sera limité, notamment pour les voitures et les deux roues.
Biodiversité et ressources naturelles	Les aménagements prévus vont globalement réduire des surfaces végétalisées.	Les mesures concernent les corridors écologiques identifiés au PADD. Un recul de 10 mètres minimum sera appliqué le long des berges en lieu de promenade renforçant également le rôle de corridor écologique des cours d'eau.

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Page 2023 Altereo

- **Les zones UE**]RQHV G·pTXLSHPHQWV

/HV]RQHV 8(YLVHQW j LGHQWLILHU HW GpYHORSSHU GHV JUDQGV VHF
inclus dans les zones urbaines. Elles regroupent les équipements publics lorsque ceux-ci ne sont pas intégrés au tissu résidentiel.

,O V·DJLW GH]RQHV PL[WHV RX DFFXHLOODQW GHV pTXLSHPHQ;WV PpGL

Les équipements sont implantés sur de grandes parcelles en continuité des ensembles urbains existants, en comblant les dents creuses ou totalement isolés.

/HXU JDEDULW HVW VRXYHQW GH IDLEOH KDXWHXU HQ DGpTXDWLRQ DY

Ils sont situés en général à proximité des centres bourgs pour permettre un accès aisé aux usagers ou proches des lieux de tourisme ou de loisirs.

Il existe plusieurs sous- VHFWHXUV VHORQ OH W:\SH G·pTXLSHPHQW

- UE : Equipements mixtes

UEl : Equipements sportifs ou de loisirs

UEc : Camping

- **Les zones UI**]RQH G·DFWLYLWp

Elles UHJURXSHQW OHV]RQHV LQGXVWULHOOHV, HW G·DFWLYLWpV
/HV]RQHV 8, HW G·DFWLYLWpV FRQVHUYHU OD YRF
VHFWHXU HW G·HQ SUpFLVHU OD YRFDWLRQ DUWLVDQDOH HW FRPPHUFL

- **Les zone UH : bâti isolé en zone agricole et naturelle**

Elles regroupent les Secteurs de Taille et de Capacité Limitée (STECAL). Ces secteurs sont constitués G·pOpPHQWV urbains isolés en zone naturelle ou agricole.

3RXU OHV]RQHV j GHVWLQDWLRQ G·KDELWDW
Cette zone vise à rattacher à permettre aux habitations existantes G·pYROXHU WRXW HQ SUpVHUYDQW OH VHFWHXU QDWXUHO GDQV OH FRQVWUXFWLRQV j XVDJH G·KDELWDWLRQ VRQW DXWRULVpHV j FR environnement direct

1.6.2. Les zones G·H[WHQVLRQ

- **Les zones 1AU**]RQH G·KDELWDW

/HV]RQHV $8 FRUUHVSRQGHQW DX[ ]RQHV G·H[WHQVLRQ GHV]RQHV G·K
logements non-rempli par la mobilisation du potentiel foncier dans chaque secteur défini au PADD.

Il existe 9 types de sous-secteurs dans ces zones, chaque sous-secteur correspondant à des règles G·LPSODQWDWLRQ HW GH YROXPpWULH VSpFLILTXH GDQV OD FRQWLQ
meilleure intégration :

- 1AU-A5
- 1AU-A7
- 1AU-B1
- 1AU-B3
- 1AU-C2
- 1AU-C3
- 1AU-C4
- 1AU-C5
- 1AU-C6

- **Les zones 1Aur**

,O V·DJLW GHV VHFWHXUV FRXYHUWV SDU GHV 2$3 j YDOHXU UqJOHPHQW
(éco-TXDUWLHU« RX HQ FRXUV G·pODERUDWLRQ FKkWHDX GH 9LOOHUV

- **Les zones 1AUe**

$ O·KRUL]RQ OD &&59 HVWLPH VRQ EHVRLQ j HQYLURQ KD j GHVW
G·pTXLSHPHQW HQ H[WHQVLRQ VRQW FRQFHQWUpV GDQV OH SROH GH
SRODULWp GX WHUULWRLUH VRXV O·LQIOXHQFH GH 6RLVV

/HV VHFWHXUV G·H[WHQVLRQ j GHVWLQDWLRQ G·pTXLSHPHQWV VRQW
GHVVLQpH SDU OH SURMHW GH 3/8L SXLVTX·HOOHV V·LQWqJUHQW WRXW
HW YLHQQHQW OD UHQIRUFHU G,UH Vj· DJ·LVE MHFWLI GH FRPSOpWHU O·R
accessibles et répartis sur les communes du pôle.

Il existe trois types de zones 1AUe : les zones 1AU-Ea, dédiées à des équipements sociaux, scolaires ou hospitaliers ; et les zones 1AU-Eb dédiés au [DXWUHV W\SHV G·pTXLSHPHQWV FR;PH OHV zone 1AU-Ec dédié à des espaces de loisirs.

- **Les zones 1AUia**

/HV]RQHV G·H[WHQVLRQ j GHVWLQDWLRQ G·DFWLYLWpV XUEDQLVDEOHV
VHFWHXUV G·DFWLY,LWpV pFRQRPLTXHV GH VHUYLFHV. Elles visent à répondre au besoin en
VHUYLFHV HW DX GpYHORSSHPHQW GH O·DWWUDFWLYLWp pFRQRPLT
populations aux nuisances.

- **Les zones 1AUIb**

(OOHV UHJURXSHQW OHV]RQHV G·H[WHQVLRQ j GHVWLQDWLRQ G·DFWLYLWpV
]RQH G·DFWLYLWpV H[LVWDQWHV GRQW OHV EHVRLQV HQ VXUIDFH DXJP
Elles visent à permettre la mutation des activités en place en consommant le moins de terres arables possibles et sans exposer les populations aux risques ou nuisances potentiellement induites.

- **Les zones 1AUg**

/D]RQH $8 HVW XQH]RQH QRQ pTXLSpH GHVWLQpH j rWUH XUEDQLVpH j
zone à vocation mixte. En effet, dans un objectif de mixité urbaine, le secteur gare accueillera des
DFWLYLWpV HW pTXLSHPHQWV SXEOLFV HW RX G·LQWpUrW JpQpUDO

,O V·DJLW G·XQH]RQH H[LVWDQWH j O·DQFLHQ 3/8 (OOH D pWp UHQRPP

- **Les zones 2AU**

,O V·DJLW GH]RQHV Q,RQ Vocation D HW urbanisées à court terme mais sur lesquelles des projets
VRQW HQ FRXUV G·pODERUDWLRQ &HV]RQHV QH VRQW SDV FRQVWU
SHUPHWWHQW GH SULRULVHU O·RXYHUWXUH j O·XUEDQLVDWLRQ j O·DYH

1.6.3. Les zones agricoles et naturelles

- **Les zones As : zones agricoles sensibles**

La zone As correspond aux zones agricoles sensibles. 7RXWH RFFXSDWLRQ j O·H[FHSWLRQ G
directement liées aux activités agricoles et des équipements et infrastructures publics sont interdites, ceci dans un souci de préservation de la richesse agricole que constitue cette zone.
Les annexes et extensions sont toutefois autorisées. Leurs caractéristiques architecturales permettent
OHXU LQWpJUDWLRQ GDQV O·HQYLURQQHPHQW DJULFROH

- **Les zones N : zones naturelles**

La zone N correspond aux zones naturelles /HV SRVVLELOLWpV G·XWLOLVDWLRQ GX V
limitées, dans un souci de préservation des richesses écologiques ou paysagères de ces zones. Ainsi sont interdites les co QVWUXFWLRQV j XVDJHV G·KDELWDWLRQ RX G·DFWLYLWpV OH
activités existantes actuellement sur la zone.

Seules sont autorisés les constructions nécessaires au fonctionnement de chaque secteur.

- Na : activités et carrière

- Nj : annexes et extensions liées à une habitation
- Nl : équipements sportifs, et autres équipements recevant du public
- Np : valorisation de sites spécifiques
- Npv : installations photovoltaiques
- NH H[SORLWDWLRQV HW KDELWDWLRQeV OLpHV j O·DFWLYLWp GH GU

'DQV OH VHFWHXU 1V DXFXQH QRXYHOOH FRQVWUXFWLRQ QL pYROXWLF

Ce document est propriété de Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2020 Altereo

1.7. Mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet

La séquence «éviter, réduire, compenser» (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l · HQYLURQQHPHQ GH UpGXLUH FHOOHV TXL Q · RQW SX rWUH QL pYLWpHV HW RX FRPSHQVpHV OHV HIIHWV QRQ pYLWpV (QILQ OHV PHVXUHV GH FRPSHQVDWLRQ VRQW GHV PHVXUHV SULVHV SRXU FRPSHQVHU OHV HIIHWV QRQ pYLWpV HW QRQ UpGXLWV GX SURMHW VRXPLV j pYDOXDWLRQ HQYLURQQHPHQWDOH DLQVL TXH OHV PHVXUHV SULVHV SRXU FRPSHQVHU OHV HIIHWV QRQ pYLWpV HW QRQ UpGXLWV GX SURMHW VRXPLV j pYDOXDWLRQ HQYLURQQHPHQWDOH (FRGH GH O · HQYLURQQHPHQW DUWLFOH / relatif à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.)

Cette phase G · DQDO\VH HQYLURQQHPHQWDOH a permis de définir les caractéristiques environnementales par groupes thématiques :

Biodiversité et milieux naturels,

Ressources naturelles et leur gestion,

Pollutions et nuisances,

Risques,

Cadre de vie, paysage et patrimoine.

Chacun de ces thèmes comporte des sous thèmes SHUPHWWDQW G · DIILQHU O · DQDO\VH &KDTXH WKqPH D pWp UHQVHLJQp DX UHJDUG GH OD VLWXDWLRQ HW G communale, une hiérarchisation des enjeux est ainsi proposée au regard de l'évolution des données environnementales du territoire.

/RUVTXH GHV SRWHQWLHOOHV LQFLGHQFHV QpJDWLYHV RQW SX rWUH V · DWWDFKH j SURSRVHU GHV G · pYLWHPHQW RX GH UpGXFWLRQ GHV LQFLGHQFHV VXU O · HQYLURQQHPHQW

Cela a amené à élaborer un projet de territoire qui préserve la diversité écologique et le patrimoine et prenne en compte les risques dans chacune des pièces.

/H 3$'' IL[H DLQVL GHV REMHFWLIV GH PRGpUDWLRQ GH OD FRQVRPPDWL les terres agricoles et naturelles. Il limite également l'imperméabilisation des sols, SDUWLFXOLHU QDWXUHOV ,O LQWqJUH pJDOHPHQW O · HQMHX GH SUpVHUYDWLRQ GH et nuisances ».

*OREDOHPHQW OH 3/8, GHYUDLW DYRLU SRXU HIIHWV SRVLWLIV DWWHQG 1RWDPPHQW HQ UpGXLVDQW OHV HQYHORSSHV XUEDLQHV HW HQ OLPLW une gestion alternative des eaux de pluie, en mettant en place un haut niveau de protection du patrimoine naturel et paysager et en anticipant le risque inondation.

(Q HIIHW OHV ULVTXHV QDWXUHOV RQW pWp LQWpJUpV SDU GHV UpGXFW zones N et A « strictes » LQFRQVWUXFWLEOHV SRXU OHV]RQHV WDPSRQQpHV HW zones soumises à un PPRI. Le risque de cavité a également été intégré.

/HV OLVLqUHV IRUHVWLqUHV VRQW pJDOHPHQW O · REMHW G · XQH SURWH des populations aux risques que pour protéger la biodiversité particulière de ces interfaces.

Ce document est la propriété exclusive d'Altereo. Il ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2020 Altereo